

L'historiographie sur le sujet est inexistante ou presque en France, alors qu'elle s'est développée, depuis une vingtaine d'années, à l'étranger, notamment en ce qui concerne l'étude de l'Allemagne nazie et de l'Union soviétique.

Le seul travail d'ensemble concernant la « délation sous l'Occupation » est l'œuvre du journaliste André Halimi. Dans ce livre, publié pour la première fois en 1983 l'auteur stigmatise la « veulerie », la « mesquinerie », l'« ignoble » comportement de ces « petites gens » qui ont dénoncé. Se fondant notamment sur les archives du Commissariat général aux Questions juives (CGQJ) il estime qu'entre trois et cinq millions de lettres ont été envoyées aux autorités de 1940 à 1944 [4]. La délation sous l'Occupation apparaît donc comme un phénomène massif, matérialisé par des lettres avant tout anonymes qui, pour l'essentiel, ont visé les juifs persécutés par les autorités allemandes et l'État français. À cet ensemble d'idées communément admises, on peut en ajouter une dernière, évitée par Halimi : la féminisation de la délation ou le mythe de la « concierge ». Préfaçant un ouvrage consacré aux délatrices sous le nazisme, la romancière Christine Angot notait avec humour : « Et les femmes qui dénoncent, c'est radio-pipelette après tout, rien de nouveau [5] ».

Laurent Joly bat en brèche cette approche : Le Commissariat général aux Questions juives fut la principale instance d'accueil des lettres de dénonciations antisémites sous l'Occupation. Selon nos estimations, ses services auraient reçu, entre 1941 et 1944, un minimum de vingt mille délations, dont un quart d'anonymes. La plupart d'entre elles n'ont eu aucune suite, mais il est clair qu'une grande partie des crimes de la SEC a été la conséquence de dénonciations et que la politique de spoliation y a également eu massivement recours. Il note que tous les milieux sociaux furent concernés.

En ce qui concerne le sexe des délateurs, on remarque une nette domination des hommes, contrairement aux idées reçues.

La délation/dénonciation répond à des motivations : frustrations provoquées par les difficultés économiques du moment, appât du gain, convoitise, désir de se conformer à la norme politique dominante et de montrer son civisme « national ».

Les conséquences sont criminelles dans une grande partie des cas. La moitié donne lieu à enquête.

Notes :

4/ A. Halimi, *La Dénonciation sous l'Occupation*. L'auteur se fonde, sans le citer explicitement, sur un article paru dans *Historia* en 1975, dans lequel il est écrit que l'ensemble des services allemands furent « abreuvés de lettres anonymes. On a parlé de trois millions. Ces délateurs étaient, eux, de véritables collaborateurs et de l'espèce la plus basse ». (Richard Grossmann, « Les gestapistes français », *Historia*, hors-série « La collaboration », 39, 1975). André Halimi élargit cette évaluation hasardeuse aux services de police français, d'où le chiffre de trois à cinq millions... Selon le psychanalyste Jacques Hassoun, le délateur « croit en l'autorité qu'il sert humblement ». Ne cherchant qu'à se conformer à la volonté de l'autre, il « prévient, devance et anticipe la volonté de son Maître. Il ne se substitue jamais à lui car le délateur aime que le pouvoir se prenne au sérieux. Il aime le bâton du Maître. » (Jacques Hassoun, « L'hommage du minable à la canaille », in Nicole Czechowski et Jacques Hassoun (dir.), *La Délation. Un archaïsme, une technique*, Paris, Autrement, 1992, p. 14-15)

5/ Helga Schubert, *Les Femmes qui dénoncent*, préf. de Christine Angot, Paris, Stock, 2002, 1^{re} éd. all. 1990, p. 16. L'auteur présente plusieurs cas de délations féminines : la femme qui veut prouver aux autres qu'elle n'est pas bête et qui est fière d'avoir reconnu un homme recherché ; la délation purement idéologique d'une épouse de dirigeant nazi contre son médecin ; une « pipelette » qui rapporte une discussion compromettante qu'elle a eue dans un train avec un ancien combattant « communiste » ; la dénonciation passionnelle d'une maîtresse ou d'une femme trompée par son mari ; etc.

* Sources du document : Frédérique Neau-Dufour, e-mail 24/11/2017